

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 13 mars 2023 à compter de 19 h 00, à la salle Arc-en-ciel et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Maire	Pierre Gagné
Mesdames les conseillères	Joanie Thibault Josée Gougeon
Messieurs les conseillers	Réjean Desjardins Marc-André Routhier Jocelyn Démétré
Était absent :	Ghislain Collin

La directrice générale et greffière-trésorière, Maude Tourangeau est présente et agit comme greffière de cette séance.

Nombre de citoyens : 14

VALIDATION DU QUORUM

Cinq membres du conseil sont présents, le quorum est constaté.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19 h 00.

2023-03-3244 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel qu'il est proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 2023.
 - 3.2 Suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 2023.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1 Comptes à payer et l'état des revenus et dépenses pour le mois de février 2023.
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - 5.1 Proclamation de la *Journée nationale de promotion de la santé mentale positive* du 13 mars 2023.
 - 5.2 Autorisation à la directrice générale de signer les permis en urbanisme.

- 5.3 Acceptation de l'offre de service de la firme Mayer, Millaire et associés CPA inc. pour la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL).
- 5.4 Résultat de soumission pour les appels d'offres d'un vérificateur externe (Audit).
- 5.5 Dons et subventions pour l'année 2023.

6. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Demande d'appel d'offres pour l'octroi du contrat de l'abat-poussière.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Point d'info : La Municipalité a demandé un avis à l'urbanisme Marc Chicoine dans le dossier du projet des 2 lacs de Gestion Dany Gougeon inc.
- 7.2 Cession du chemin Daoust à Monsieur Dany Gougeon afin que celui redevienne privé.

8. CORRESPONDANCE

9. VARIA

- 9.1 Projet de résolution.
- 9.2 Lettre de démission de la directrice générale.
- 9.3 Offre d'emploi du poste de la direction générale.
- 9.4 Octroi de permis de construction pour Monsieur Jacques Potvin.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-03-3245 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2023

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 2023 tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2023

Aucun suivi.

TRÉSORERIE

2023-03-3246

COMPTES À PAYER ET L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2023.

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer et l'état des revenus et dépenses pour le mois de février 2023 tels qu'ils sont présentés :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2023</u>		
Solde au 31 janvier 2023	197 334,16 \$	
Dépôts taxes municipales	388 232,82 \$	
Dépôts autres revenus	5 255,40 \$	
Revenus PIQM Règl. 256	128 205,30 \$	
Remb. TVQ	17 135,75 \$	
Remb. TPS	17 207,71 \$	
Contrat déneigement MTQ tranche 2	35 538,69 \$	
Annulation encaissement chèque non-signé	-448,13 \$	
Intérêts	1 537,74 \$	
Total des revenus	592 665,28 \$	
Liquidité	684 246,64 \$	
Intérêt sur liquidité	1 522,21 \$	
Total des liquidités disponibles	1 475 768,29 \$	
Total	1 475 768,29 \$	
Chèques fournisseurs	2 241,26 \$	C2300006 à C2300009
Déboursés fournisseurs	44 332,24 \$	L2300014 à L2300028
Déboursés manuels fournisseurs	1 000,00 \$	M023003 à M023004
Paiements directs fournisseurs	80 999,42 \$	P230053 à 60, P230062 à 94
Salaires mensuels	59 392,67 \$	
Paiements mensuels (Camions & autres)	39 476,48 \$	
Règl. 256 Phase 1	131 768,85 \$	
Règl. 310	174 807,65 \$	
Total des dépenses	534 018,57 \$	
Solde de banque	255 980,87 \$	
Placement	685 768,85 \$	
Liquidités disponibles avant retenues	941 749,72 \$	
Retenues fournisseurs		
Liquidités disponibles	941 749,72 \$	

Je, Maude Tourangeau greffière-trésorière certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2023-03-3247 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE DU 13 MARS 2023.

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré(e)s ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de Notre-Dame-de-Pontmain lors de la séance du 13 mars dernier, de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS** et être bien entouré(e)s.

ADOPTÉE

2023-03-3248 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME MAYER, MILLAIRE ET ASSOCIÉS CPA INC. POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL).

ATTENDU QUE l'offre de services pour les honoraires professionnels pour l'audit des états financiers s'est terminée le 31 décembre 2022.

ATTENDU QUE la firme Mayer, Millaire et associés CPA inc., détient déjà toutes les données de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité par le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, d'accepter l'offre de service de la firme Mayer, Millaire et associés CPA inc. pour l'audit des états financiers 2023 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, et ce, en date du 1er mars 2023

pour une somme totale de 10 675\$ (plus taxes) et au taux horaire de 125\$/heure pour les travaux supplémentaires qui seront demandés par la Régie.

ADOPTÉE

2023-03-3249 **RÉSULTAT DE SOUMISSION POUR LES APPELS D'OFFRES D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDIT).**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est à la recherche d'un vérificateur pour l'audit de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait parvenir l'invitation par la poste à cinq vérificateurs financiers :

Les firmes suivantes ont été invités à soumissionner :

- Amyot Gélinas (Rivière-Rouge);
- Raymond Chabot Grant Thornton(Saint-Jérôme);
- St-Jean, St-Pierre CPA inc. (Mt-Laurier);
- Daniel Joannette CPA inc. (Mt-Laurier);
- Vincent David Robidoux CPA inc. (Mt-Laurier).

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu qu'une soumission soit celle de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 28 000\$ plus taxes pour l'audit financier.

ADOPTÉE

2023-03-3250 **DONS ET SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2023.**

ATTENDU QUE la Municipalité s'est dotée d'une politique sur les critères de subventions et de dons aux organismes;

ATTENDU QUE selon cette politique, la date limite pour déposer une demande est le 30 octobre, que le comité fait une recommandation au conseil municipal le 30 novembre et que l'adoption par le conseil municipal se fait lors de l'assemblée du mois de février suivant;

ATTENDU QUE parmi les 13 organismes qui ont déposé une demande de dons et subventions pour 2023, 13 organismes ont été retenus par la Municipalité selon les barèmes établis dans cette politique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité d'octroyer les dons et subventions suivants aux organismes ci-dessous mentionnés, à savoir :

Liste des demandes de dons et subventions 2023			
	Nom	Nom du sujet	À Payer
1	Secteur Pastoral de Mont-Laurier	Feuillet paroissial	250,00 \$

2	Club Quad destination Hautes-Laurentides	Entretien des sentiers	500,00 \$
3	Au cœur de l'arbre Maison de répit jeunesse	Offrir du répit/service aux familles	600,00 \$
4	Regroupement Le Prisme	Camp de jour Le Prisme	en attente du nombre d'enfant qui ont participé
5	École Polyvalente St-Joseph	Soirée des diplômés-remise des bourses	500,00 \$
6	Association détente-santé des 3 villages Inc.	Continuation des dîners-causeries	1 500,00 \$
7	Centre Christ-Roi	Bourse d'études	200,00 \$
8	Zone Emploi d'Antoine-Labelle	Stratégie migratoire	1 000,00 \$
9	Comité d'ensemencement de Notre-Dame-de-Pontmain	Ensemencement de truites	2 000,00 \$
10	École Notre-Dame	Financement finissants	1 000,00 \$
11	Fondation Martin-Paquette	Soutien à l'organisme	200,00 \$
12	Albatros	Accompagnement fin de vie	200,00 \$
13	Fondation La Traversée	Soutien maison palliatif	665,00 \$
Total dons et subventions			8 615,00 \$

ADOPTÉE

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2023-03-3251

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI DU CONTRAT DE L'ABAT-POUSSIÈRE.

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des travaux publics Monsieur Carl Provost à lancer la diffusion de l'appel d'offre suivante : AOV 2023-01, et de procéder à son ouverture conformément à la politique contractuelle.

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

POINT D'INFO : La Municipalité a demandé un avis à l'urbaniste Marc Chicoine dans le dossier du projet des 2 Lacs de Gestion Dany Gougeon inc.

2023-03-3252 **CESSION DU CHEMIN DAOUST À MONSIEUR DANY GOUGEON AFIN QUE CELUI-CI REDEVienne PRIVÉ.**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur immobilier Monsieur Dany Gougeon prévoit de faire un camping sur le chemin Daoust.

CONSIDÉRANT QUE ledit chemin a été municipalisé à la suite de la demande de Monsieur Gougeon et qu'il a fait une demande afin que celui-ci redevienne privé.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité d'accepter de céder le chemin à Monsieur Dany Gougeon afin que celui-ci redevienne privé et que tous les frais encourus par cette transaction soient payés par le promoteur Monsieur Dany Gougeon, et que la directrice générale par intérim, Handie Ladouceur ainsi que le Maire, Pierre Gagné, soient autorisés à signer l'acte de cession chez le notaire.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

VARIA

2023-03-3253 **PROJET DE RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT certains agissements du maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain à l'égard d'une employée municipal et de certains membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT l'attitude du maire et de la DG dans la gestion quotidienne de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'une majorité de membres du conseil municipal souhaite obtenir une opinion juridique relativement à ces agissements et quant à leur légalité ;

CONSIDÉRANT que des demandes en ce sens ont été formulées au maire et à la directrice générale et que ces derniers ont indiqué que cela n'était pas possible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré, appuyé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à la majorité, le maire s'étant abstenu, le conseiller Marc-André Routhier et la conseillère Joanie Thibault ayant voté contre, de :

1. Mandater le cabinet d'avocats Municonseil Avocats Inc. aux fins d'obtenir un avis juridique relatif aux agissements du maire dans sa gestion de la Municipalité et obtenir des recommandations quant aux mesures à prendre afin que la situation soit corrigée dans les meilleurs délais :

2. Que M. Jocelyn Démétré et que M. Réjean Desjardins, tous deux membres du conseil municipal, soient mandatés afin de fournir toutes les informations nécessaires aux fins de la préparation de l'avis juridique ainsi que tous documents pertinents à la préparation de l'avis juridique faisant l'objet de la présente résolution.

Discours de Jocelyn Démétré

Lundi 13 mars 2023, séance du conseil

Messieurs les conseillers et mesdames les conseillères, Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale, concitoyens et concitoyennes.

C'est avec grand regret que je dois ce soir, soumettre ce projet de résolution qui étalera à nos citoyens et citoyennes notre échec d'avoir tenté de régler cette crise à l'interne. Ce n'est pas faute d'avoir tenté à de nombreuses reprises. La démocratie est précieuse et fragile et nous devons nous battre chaque jour pour la maintenir. Ces dernières semaines ont été très difficiles pour moi. J'ai été victime à de nombreuses reprises par des allégations à mon égard, graves, non fondées et méprisantes.

En premier lieu, nous avons décidé tous ensemble, nous les conseillers et conseillères, de déposer une plainte à la commission municipale. Chose faite... En deuxième temps, nous avons proposé une formation sur l'éthique encadrée par le ministère, puisque nous n'avons pas eu l'unanimité du conseil, la formation n'a pas eu lieu... Maintenant la situation s'est détériorée au point où nous sommes maintenant inefficaces et nous œuvrons dans un environnement toxique. Je crois que nous nous devons de faire changer les choses par le biais d'une consultation juridique qui nous permettra de remettre les pendules à l'heure. Un avocat en droit municipal qui pourra soulever les fautes éthiques, les manquements et surtout pouvoir nous donner des recommandations justes et qui seront également productives... Sur ce, je propose ce projet de résolution (lecture du projet de résolution)

Discours de Réjean Desjardins

13 Mars 2023

Lettre explicative à la suite de la présentation d'une résolution pour demande au conseil municipal d'avoir droit à un avocat pour avis juridique.

Cette démarche fait suite à certaines divulgations inappropriées sans fondements et méprisantes à mon égard qui m'ont affecté personnellement. Mon sens du devoir et d'intégrité m'ont amené à cette décision qui fut pénible à prendre et encore difficile à assumer avec laquelle je dois vivre à tous les jours. Vous êtes témoins ce soir de ce qui aurait pu être évité, malheureusement nous nous devons de demander une résolution afin de pouvoir exercer nos droits à des avis juridiques et suivre les procédures appropriées. Le conseil municipal est souverain donc parle d'une seule voix et ce sont les résolutions passées lors des séances publiques qui expriment notre volonté d'agir, voilà pourquoi nous en sommes rendus là aujourd'hui. Voici quelques valeurs tirées d'articles de notre code d'éthique :

4.1 L'intégrité des membres du conseil de la municipalité
Tout membre valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

4.2 L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil

Tout membre sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

4.3 La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout membre assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

4.4 Le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens

Tout membre favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

4.5 La loyauté envers la municipalité

Tout membre recherche l'intérêt de la municipalité.

4.6 La recherche de l'équité

Tout membre traite chaque personne avec justice et, dans la mesure du possible, en interprétant les lois et règlements en accord avec leur esprit.

Vous comprendrez que pour ma part les divulgations demeureront confidentielles et soyez assurés de mon respect et de l'admiration pour tous ceux qui décident de se lancer dans cette aventure politique qui est pourtant encore merveilleuse et indispensable pour la démocratie.

Rejean Desjardins
Conseiller

Discours de Josée Gougeon

Lundi 13 mars 2023, séance du conseil

Bonsoir à tous!

Malheureusement, depuis la dernière séance du conseil, la communication entre certains membres du conseil ainsi que la direction est devenue et devient de plus en plus difficile.

Nouveau conseil

Nous sommes régies par le Code municipal

Nous avons des règlements à respecter

Nous avons un code d'éthique

Nous avons un rôle et des responsabilités en tant qu'élus, maire et directrice générale

Afin de retrouver une confiance au sein de l'équipe et pouvoir continuer de jouer chacun notre rôle.

Je pense qu'il faut se donner la chance de revenir à la base et revoir nos leçons et de remettre nos pendules à l'heure.

Et, pour se faire, nous avons besoin d'un expert en la matière.

Pour toutes ses raisons, ses obligations et pour le bien de tout un chacun, afin de pouvoir retrouver un climat de travail sain et un certain équilibre, je suis en faveur de cette motion.

Josée Gougeon
Conseillère au siège # 4

Précisions du Maire

Dans le but de rassurer les citoyens présents, le maire indique que compte tenu qu'il fait l'objet d'un signalement auprès de la commission municipale du Québec, dans un but de neutralité et de respect des institutions, il ne se prévaut pas de son droit de vote et de son droit de veto, afin de faire valoir sa position sur les actions posées par certains conseillers. Il s'engage à répondre aux questionnements et inquiétudes de la population dès que la commission aura rendu sa décision sur les faits allégués.

ADOPTÉE

2023-03-3254 LETTRE DE DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

CONSIDÉRANT QUE Madame Maude Tourangeau a démissionné le 28 février.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité par le conseil municipal d'accepter la lettre de démission de Madame Maude Tourangeau au poste de directrice générale et greffière-trésorière, celle-ci quittera son poste soit le 31 mars prochain.

ADOPTÉE

2023-03-3255 OFFRE D'EMPLOI DU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE.

CONSIDÉRANT QUE Madame Maude Tourangeau a démissionné le 28 février et que le processus d'embauche a été mis en place à partir de ce jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de procéder à l'affichage du poste de direction générale.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

19 h 38

2023-03-3256 OCTROI D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION POUR MONSIEUR JACQUES POTVIN – LOT 6 450 095.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé à 3 citoyens d'obtenir un permis de construction sur le chemin Montérégie même si celui-ci n'est pas conforme.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente avec le promoteur de ce projet Monsieur Gilles Arseneault.

ATTENDU QUE lors de l'assemblée du 13 mars, les élu(e)s ont décidé d'octroyer un permis de construction à Monsieur Jacques Potvin même si le chemin n'est pas conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré et résolu à la majorité des conseillers, le maire s'étant abstenu de voter,

d'accepter d'octroyer le permis de construction à Monsieur Jacques Potvin pour le lot 6 450 095.

ADOPTÉE

2023-03-3257 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 57.

(signé Pierre Gagné) _____

Pierre Gagné

Maire

(signé Handie Ladouceur) _____

Handie Ladouceur

Greffière-trésorière adjointe